



## Leasing - double coût de carte grise

Par **savoie**, le **17/02/2009** à **19:26**

Bonjour,

En octobre 29005, j'ai souscrit un contrat de location avec option d'achat auprès du groupe Caisse d'Épargne. J'ai réglé à cette occasion le montant de la carte grise, soit 120 euros. J'ai choisi au terme des 36 mois de régler le solde de mon véhicule et d'en devenir prioritaire. Quelle ne fut pas ma surprise de devoir repayer la carte grise et comme j'ai changé de département, elle s'est élevée à 145 euros. J'ai gardé scrupuleusement tous les documents : contrat, facture stipulant le règlement de la première carte grise. Or, je n'étais que le locataire et non pas le propriétaire et je n'ai signé aucune clause dans le contrat le précisant. J'ai d'ailleurs relu celui-ci qui ne fait aucunement mention de la prise en charge par le locataire du coût de la carte grise.

Je compte envoyer une lettre de contentieux à la caisse d'épargne avec copie des documents, mais pouvez-vous me dire si ma plainte a une quelconque chance d'aboutir ?  
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.